

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013**

Présents :

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO,
Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI (arrivée à 20h52),
Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,
M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA,
M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ,
Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Pouvoirs :

Mme OFFROY pouvoir à M. GAYAUDON
Mme SERVIERES pouvoir à M. CHEVALIER
Mme ANGIBAULT pouvoir à Mme CHAFFARD
M. CAFFIER pouvoir à M. YAHOUEDEOU
M. TRAORE pouvoir à M. GUEGUEN

Administration :

Mme SAMUELIAN, Directrice de Cabinet du Maire
M. LEGASA, Directeur Général des Services
M. GENESTE, Directeur Général Adjoint Prestations et Cadre de vie
M. PINON, Directeur Financier
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques

Secrétaire de séance : M. CHEVALIER assisté de Mme BEAUSSART

L'an deux mille treize, le onze février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (20 élus présents, 5 élus représentés), propose le secrétariat de séance à M. CHEVALIER et débute les points à l'ordre du jour.

I. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 17 décembre 2012

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2012.

VOTE :

- 25 POUR :

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir :

Mme OFFROY, Mme SERVIERES, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER, M. TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

II. Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Primitif 2013

Rapporteur : M. le Maire

Avant tout commencement du débat d'orientation budgétaire, M. CHITRIT demande la parole afin de faire remarquer que deux documents complémentaires à ce dernier ont été remis sur table après la réception du dossier relatif à la séance de ce jour. M. le Maire assure que les membres du Conseil Municipal ont été convoqués régulièrement et qu'ils ont reçu tous les documents nécessaires à leur réflexion.

M. le Maire débute son exposé :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape fondamentale, en vue du vote du budget qui sera organisé la fois suivante. Il permet, de façon globale, d'échanger sur les grandes directions et les voies politiques, ainsi que sur les moyens financiers nécessaires.

Le document présente ensuite quelques éléments de contexte. L'année 2012 a été impactée par les séquelles de la crise financière de 2008. En Europe, elle a été marquée par des tensions économiques et financières majeures, dans un contexte économique morose. Le risque était alors celui d'une disparition de l'euro. Aujourd'hui, l'euro est toujours en place mais la crise financière également.

En 2013, l'environnement sera de même nature. Au plan national, les effets continus de la crise de 2008 continueront à se faire sentir, ainsi que ceux des soubresauts de 2010. Le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie française. L'INSEE estime que la conjoncture économique continuera de se dégrader. Ces perspectives rendent difficile l'objectif de retour du déficit de l'Etat sous la barre des 3 % du PIB en 2013, objectif annoncé au plan national.

Les échelons locaux seront également impactés : les régions, les départements mais aussi les communes. D'ores et déjà, les collectivités ont dû diversifier leurs sources de financement pour faire face au durcissement de l'accès au crédit bancaire. Elles ont dû également payer des crédits plus chers.

Pour sa part la commune n'a pas emprunté, grâce à la trésorerie dont elle disposait. En 2013, les difficultés à emprunter seront identiques à celles qui ont pu être constatées, même si des montages commencent à être envisagés, afin que les banques soient davantage à l'écoute des collectivités locales. En 2012, un quart des collectivités affirme avoir reporté ses investissements en raison de difficultés de financement.

Parallèlement, un mouvement de repli progressif mais régulier du soutien de l'Etat est engagé. Il se traduit par la stagnation sinon le déclin des dotations. La construction du budget 2013 doit tenir compte du fait que les emprunts ne seront pas faciles à obtenir et que les dotations de l'Etat continueront à se réduire, comme elles le font depuis quelques années. La loi de finances 2013 précise que l'effort imposé aux collectivités locales préserve les dotations de péréquation, qui progresseront de 238 millions d'euros par rapport à 2012. On pourrait penser que cette évolution est bénéfique. Toutefois, M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la

péréquation, Serris est considérée comme étant riche. En effet, le nombre d'habitants réel n'est pas pris en compte, ce qui induit une différence d'environ 20 %, par la faute du décompte inadéquate de l'INSEE. La commune sera donc considérée comme devant donner davantage aux autres et recevoir moins.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est repris en partie par le SAN. Les modifications au dispositif existant, qui ne remettent pas en cause, dans la loi de finances, la structure du fonds concernent principalement les modalités de calcul du prélèvement, avec la prise en compte d'un critère transversal de charges de collectivités. M. le Maire explique que ce point est plutôt une bonne nouvelle en termes d'équité. Sur ce point, le document évoque le revenu par habitant.

Interruption de l'exposé de M. le Maire par M. CHITRIT.

M. CHITRIT signale à M. le Maire qu'une personne prend des photos et qu'une autorisation préalable est nécessaire.

M. le Maire explique que la séance est publique mais que, pour tenir compte de la demande, il sera fait en sorte que M. CHITRIT ne soit pas pris en photo.

M. CHITRIT en conclut que les photos ne pourront être publiées qu'avec l'autorisation de tous.

M. le Maire répond que seule l'autorisation des personnes apparaissant sur la photo sera demandée et confirme que le droit à l'image de chacun est bien respecté.

Interventions : M. ZEMANEK et Mme LEJUEZ indiquent qu'ils souhaiteraient être informés en amont du fait que des photos seront prises en séance et ainsi que du cadre de leur utilisation.

M. le Maire poursuit. Les ressources de fonds national de péréquation en 2012, 2013, 2014 et 2015, fixées par la loi de finances à respectivement 150, 360, 570 et 780 millions d'euros ne sont pas remises en cause. Dans ce cadre, les communes qui seront considérées comme riches, ce qui sera sans doute le cas de Serris, devront verser davantage que les autres.

Au plan local, dans ce contexte, les orientations du budget 2013 doivent s'adapter aux réalités économiques et budgétaires exposées précédemment. Elles s'appuient également sur les prospectives financières qui confirment la nécessité de poursuivre l'effort de gestion par une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement. Néanmoins, ces orientations 2013 restent fondées sur les engagements et le programme de mandat. Ce budget s'inscrit dans une logique de poursuite des actions menées et des services proposés aux Serrissiens. Il porte aussi l'ambition de pouvoir accompagner de nouveaux développements et projets pour un avenir qui doit rester dynamique mais serein.

M. le Maire présente une projection sur l'évolution du budget pour les cinq années suivantes. Pour construire le budget, comme les années précédentes, il sera utilisé le résultat prévu, estimé du compte administratif qui sera voté d'ici la fin du mois de juin, et qui a déjà été travaillé avec la perception. Sur la base du compte administratif, il sera possible de fixer un fonds de roulement estimé.

En fin d'année 2012, le fonds de roulement estimé est de 1 487 000 euros.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il souligne qu'il aurait été souhaitable que le tableau projeté soit transmis en amont.

M. le Maire souhaite simplement montrer qu'un travail de prospective financière a été conduit par les services, permettant de constater que le fonds de roulement est positif et qu'il est passé de 1 981 000 euros à la fin 2011 à environ 1 500 000 euros à la fin 2012. Sur l'année 2013, il est proposé d'utiliser ce fonds de roulement pour équilibrer le budget et continuer à offrir le même service par habitant, malgré la crise et la réduction des dotations de l'Etat. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un fonds de roulement. En 2013, ce dernier serait d'1 million d'euros, puis de 600 000 euros en 2014, de 500 000 euros en 2015, avant de remonter par la suite à 1 million, toutes conditions étant égales par ailleurs. La remontée sera liée également à l'avancée de l'extension du centre commercial et à la réalisation de la ZAC du Couternois.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il indique qu'un tableau peut être interprété de différentes façons. En l'état, il est préférable de disposer d'un document de travail. C'est la raison pour laquelle une suspension de séance doit être effectuée, afin que le document en question soit transmis.

M. le Maire considère qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une suspension de séance. Le document n'a pas été imprimé pour éviter de distribuer des documents sous format papier.

M. le Maire annonce les orientations proposées :

- le maintien des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et le soutien de la vie locale ;
- le maintien d'une offre de service public large et diversifiée pour répondre aux besoins de la population ;
- le maintien du prix, à euro constant, de tous les services municipaux, comme pour l'exercice 2012, l'inflation étant calculée à 2 % ;
- le maintien du soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires, à hauteur des sommes versées en 2012 ;
- le maintien d'une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics, avec un effort sur les espaces verts ;
- la poursuite de la politique de préservation du patrimoine et de développement des équipements ;
- le maintien, en collaboration avec le SAN de Val d'Europe, d'une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien des équipements ;
- la préservation du bâti de la ferme des Célestins, grâce à la vente de la ferme des Bruyères ;
- l'obtention des engagements de subventions régionales et ainsi la préservation du patrimoine et sa réhabilitation pour la ferme des Communes ;
- la poursuite de la réalisation de l'Agenda 21.

M. le Maire ajoute que les orientations 2013 demanderont des moyens supplémentaires pour :

- le déploiement du Projet Educatif Local associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire et la réalisation de la 2^{ème} édition du Festival « La tête ailleurs » ;
- avoir la possibilité de mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2013 la réforme des rythmes scolaires ;
- un renforcement de l'activité de prévention et de sécurité auprès des habitants.

Ces orientations intègrent également deux projets majeurs en investissement :

- le lancement des jardins familiaux ;
- la reconstitution du terrain de grands jeux d'Orsonville.

Pour mettre en œuvre ces orientations, la municipalité poursuivra ses actions pour :

- favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices de dynamisme, d'emplois et de revenus fiscaux pour équilibrer l'arrivée de nouveaux habitants ;
- rester exigeante avec les partenaires sur les conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de la commune ;
- assurer l'amélioration continue de la gestion des services, notamment en continuant la réforme du « service Maëlis » en 2013, pour le rendre plus performant ;
- limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière.

M. le Maire ajoute que toutes ces orientations seront conduites sans relever les impôts.

Au plan des montants, les recettes de fonctionnement sont évaluées à un peu plus de 11,95 millions d'euros pour 2013. L'une des forces de la commune de Serris est que l'essentiel de ces recettes ne vient pas de dotations extérieures ou de droits de mutation mais de produits fiscaux liés au foncier bâti et, surtout économique. Le développement économique permet donc de participer financièrement à l'amélioration du service aux habitants. Les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,1 % en 2013, sachant qu'elles étaient de 11,59 millions en 2012.

- Les recettes de fiscalité directe locale sont attendues à 6,64 millions d'euros, soit une hausse de près de 6 %.
- Les taux communaux de fiscalité restent inchangés.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation devrait rester stable.
- La dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de 3,6 %.
- La dotation de coopération du SAN devrait rester stable.

- Depuis 2010, la commune n'est plus éligible à la dotation de solidarité.
- Les subventions, provenant essentiellement de la CAF et du Conseil Général, resteraient stables. Toutefois, les enfants fréquentant les centres de loisirs sont plus nombreux.
- Les produits de services seraient de 910 000 euros, contre 855 000 en 2012, soit une progression d'un peu plus de 6 %. Cette augmentation est due à une fréquentation plus importante des services à l'enfance. En particulier, la hausse a été de 8 % pour les jeunes scolarisés. De plus, les tarifs seraient revalorisés de 2 %, afin de tenir compte de l'inflation.

Au vu des premières tendances du CA, à la fin 2012, le fonds de roulement est de 1,5 million d'euros. Ce résultat est conforme à la prévision inscrite au budget primitif 2012, alors que ce même fonds de roulement était de 2 millions en 2011. Il était donc important de ne pas tout dépenser car la municipalité savait qu'un point bas serait enregistré.

M. le Maire ajoute que le budget total des ressources humaines augmente de 3,3 % en raison du glissement-vieillesse-technicité, et de 1,6 % en raison du renforcement de certains services (département Action Educative) et dépenses de 24 000 euros liées au recensement général de la population).

Au vu des premiers comités de pilotage, il a été demandé aux services d'être les plus rigoureux possible. L'augmentation des budgets de fonctionnement est donc limitée à 1,7 %, soit moins que l'inflation, pour un budget total de plus de 4 millions d'euros. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par les évolutions de coûts liées à l'inflation. Elle permet de maintenir le niveau de qualité des services publics, le soutien aux associations communales, et de poursuivre les actions engagées en 2012 comme par exemple le festival « La tête ailleurs » ou le transport scolaire pour la piscine. Elle permet aussi de prendre en charge l'installation et l'entretien de trois panneaux numériques d'information.

Le budget alloué aux services (personnel inclus) augmenterait de 3,7 %, pour un total d'un peu plus de 11,5 millions. Le budget de fonctionnement total serait supérieur à celui de 2012, pour un total de 12,4 millions, soit une augmentation de 3 %, alors que les recettes progressent de 3,1 %. Les conséquences financières d'une éventuelle modification des rythmes scolaires en 2013, sur un trimestre, sont placées en dépenses non affectées. M. le Maire ajoute que 190 logements ont été livrés au cours de l'année, ce qui a accru le nombre d'habitants.

L'épargne brute dégagée serait de 109 000 euros. En incorporant l'amortissement de la dette, en capital, de 185 000 euros, et les dotations aux amortissements, de 370 000 euros, l'épargne nette serait de -446 000 euros, et serait compensée par une utilisation partielle du fonds de roulement. Cette opération permettra de ne pas avoir recours à l'emprunt. M. le Maire rappelle que lorsqu'une commune connaît des difficultés, le Préfet prend les rênes et impose des augmentations d'impôts dirigées. Cela est arrivé à une commune assez proche. En l'état, le fonds de roulement serait d'un peu plus d'un million à la fin décembre 2013.

Dans les deux prochaines années, le fonds de roulement sera utilisé plus parcimonieusement, au besoin en ayant davantage recours à l'emprunt. Dans ce cadre, il faut se réjouir que

l'activité commerciale soit florissante, que la Vallée Village se développe, que le centre commercial demande à s'agrandir. Heureusement que les élus ont également fait en sorte qu'une ZAC soit créée. Ces évolutions ont été intégrées dans les prospectives financières et permettent de dessiner une tendance.

Au plan des investissements, le budget sera limité à 1,5 million, hors le reste à réaliser de 2012. Le budget sera utilisé pour l'annuité de la dette en capital, pour les dépenses d'investissement dites récurrentes (tableau numérique, bibliothèque...), de 500 000 euros, et pour la continuité du projet informatique, à hauteur de 92 000 euros. Parallèlement, les dépenses d'investissement menées dans le cadre de l'agenda 21 seraient de 120 000 euros, et de 192 000 euros pour les travaux de gros entretien, dont 50 % seront pris en charge par le SAN. Le Contrat régional pour la Ferme des Communes devrait donner lieu à 120 000 euros d'études, en espérant qu'enfin, la Région examine le dossier. Les travaux de réhabilitation de la Ferme des Célestins seraient de 250 000 euros, soit le montant de la vente de la Ferme des Bruyères. Il est aussi prévu le lancement des jardins familiaux et la reconstitution du terrain de grand jeu d'Orsonville.

M. le Maire ajoute que le financement des dépenses d'investissement pour 2013 nécessiterait un besoin budgétaire d'emprunt de 1,3 million. L'encours de la dette est de 1,4 million, soit 190 euros par habitant. Si l'emprunt de 1,3 million était réalisé, l'encours serait 2,6 millions, soit 340 euros par habitant. La moyenne est de 742 euros par habitants dans les communes comparables de l'Ile-de-France.

A la clôture de l'exercice 2012, il reste à réaliser 610 000 euros d'investissements, ainsi que 341 000 euros de recettes. La différence devra être absorbée par le budget, ce qui est possible dans l'état actuel des orientations présentées.

Intervention de M. ZEMANEK : Il rappelle qu'il avait demandé en Commission Finances, la communication du budget attribué à l'agenda 21 en 2012, ainsi que du montant des dépenses effectives, de l'affectation du montant non utilisé, et des réalisations conduites en 2012.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond que les services se sont concentrés sur les orientations budgétaires et qu'il sera répondu aux questions plus précises lors de la prochaine Commission Finances relative au vote du budget.

Intervention de M. GUEGUEN : Il constate que le document a été revu dans le cadre du groupe majoritaire en novembre 2012. Par la suite, des Commissions Finances ont été organisées, au cours desquelles le document n'a pas été présenté. Il est regrettable que la présentation soit remise sur table.

M. GUEGUEN ajoute qu'il avait été jugé souhaitable d'ouvrir le troisième équipement consacré à la petite enfance. En effet, nombre de parents qui le souhaitent pourtant ne peuvent pas inscrire leurs enfants à la crèche. Un effort à ce niveau relèverait d'une volonté politique, qui n'a pas été affichée depuis plusieurs années. De fait, l'équipement est financé par l'intercommunalité, en partie par la CAF et d'autres services départementaux. D'autre part, la présentation du projet éducatif local a constitué une très bonne initiative et il avait été demandé la communication des dépenses induites par l'édition du festival « La tête ailleurs ». Ces informations n'ont toujours pas été fournies.

M. GUEGUEN ajoute qu'il n'est pas possible de raisonner au seul niveau de la commune mais également à celui de l'intercommunalité. Dans ce cadre, des dotations sont accordées, notamment la dotation de coopération et la dotation de solidarité. L'enveloppe globale du SAN est de 5,6 millions d'euros, dont une partie liée à la solidarité revient à deux communes proches, pour 2,25 millions d'euros. Or ces communes dépensent beaucoup plus que Serris ne le fait et utilisent les deniers publics pour proposer des prestations plus « luxueuse », notamment pour accompagner la politique de la petite enfance de façon plus importante. Sur ce point, il conviendra de défendre, dans le cadre de l'intercommunalité, la redistribution des deniers publics. M. GUEGUEN n'est pas satisfait que Bailly-Romainvilliers et Magny-le-Hongre bénéficie d'autant de subventions pour sa politique culturelle.

Enfin, dans le cadre des orientations budgétaires, il serait intéressant qu'un débat soit conduit sur la capacité à accompagner la réforme des rythmes scolaires.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire estime du fait que certaines recettes augmentent, cela ne permet pas d'accroître les dépenses pour autant. En effet, plusieurs millions d'euros ont été perdus parce que la dotation de solidarité et la dotation globale de fonctionnement de l'Etat ont été réduites. La commune disposerait d'un million d'euros supplémentaire dans son budget si elle était dans la même situation qu'en début de mandat. De plus, les prospectives réalisées sur les années 2017 à 2019 montrent que l'Etat aura des difficultés à tenir ses engagements d'équilibre et que certaines communes seront dans des situations délicates. Dans ce cadre, l'INSEE ne tenant pas compte de tous les habitants de Serris, cela induira pour la commune des pertes de recettes plus élevées qu'on aurait pu le penser quatre à cinq ans plus tôt. La prudence s'impose donc.

Au plan de la petite enfance, M. le Maire précise que 15 % des enfants de moins de trois ans peuvent être accueillis, ce qui constitue un taux parmi les meilleurs d'Ile-de-France. De même, au plan du logement social, tous les besoins ne sont pas satisfaits mais la commune fait son travail.

M. le Maire assure que les temps resteront encore difficiles durant trois ou quatre ans, sachant que les réformes de l'Etat n'ont pas encore été conduites. Il estime qu'il convient donc de maintenir les services en place et de se préparer à répondre aux choix nationaux qui seront effectués et au renforcement de la péréquation, afin de ne pas avoir à augmenter les impôts.

Intervention de Mme LEJUEZ : Elle fait observer que les impôts ont déjà été augmentés.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire le confirme. Ces impôts ne sont pas parmi les plus lourds sur le territoire local au sens large, notamment au sein des communes qui offrent les mêmes services que Serris. Pour autant, il est préférable de solliciter les contribuables le moins possible. M. le Maire appelle à la prudence.

Par ailleurs, M. le Maire indique que des documents seront présentés en Commission Finances sur les questions posées dans le domaine de la culture. Sur ce point, il n'a pas été conduit de dépense nouvelle en 2012 mais simplement une action nouvelle, par transversalité des services, sur la base d'un budget déjà existant. Dans tous les cas, sur ce point, une dépense prévisionnelle sera inscrite au budget 2013.

Intervention de M. CHEVALIER : Il indique que, d'ailleurs, 5 000 euros sont attribués par le Conseil Général pour ce domaine.

Réponse de M. le Maire sur la péréquation : M. le Maire explique qu'à Serris, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant ne sont pas moins élevées qu'à Bailly Romainvilliers et Magny-le-Hongre.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle souligne que les habitants de Serris payent davantage d'impôts.

Réponse de M. le Maire : La différence est surtout importante avec Magny-le-Hongre. Globalement, dans les systèmes de péréquation, il est tenu compte de la richesse par habitant mais aussi de la richesse de la collectivité, qui est très satisfaisante pour Serris. M. le Maire souhaite rester prudent dans la critique. En effet, il n'est pas certain que les autres communes dépensent plus par habitant que Serris.

M. GUEGUEN explique que Bailly-Romainvilliers dispose de deux équipements dédiés à la petite enfance, pour un total de 95 enfants concernés. Pour sa part, Serris dispose de trois équipements de 35 berceaux, dont deux sont complets et l'autre qui accueille 15 enfants, pour un total de 85. Pourquoi Bailly-Romainvilliers peut-elle accueillir 95 enfants et Serris seulement 85 ? L'écart est de dix berceaux, alors que 200 demandes sont recensées pour la commune de Serris. Ce n'est pas normal, sachant que, dans le même temps, des subventions exceptionnelles sont versées pour que Bailly-Romainvilliers puisse s'en sortir.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond que Serris dépense sans doute un peu plus que Bailly-Romainvilliers en termes de soutien aux associations. Dans un système d'intercommunalité, chaque commune doit effectuer le choix qu'elle estime comme étant le plus satisfaisant. M. le Maire assure avoir été très attentif à la demande exprimée, qui était de dire que, pour l'une des structures, avec des investissements, il serait possible de fonctionner de façon plus efficace. Il proposera donc au prochain Conseil Municipal d'accentuer les efforts sur l'efficacité des structures, grâce aux investissements.

Sur les rythmes scolaires, une première réunion de travail a déjà eu lieu entre parents, enseignants, inspecteurs, élus concernés. Une autre réunion aura bientôt lieu au niveau intercommunal. De plus, la question devrait être inscrite à l'ordre du jour des conseils d'écoles, dans le même temps, les fédérations des parents d'élèves pourront effectuer une demande pour discuter du sujet également.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle explique que les parents d'élèves attendaient que l'initiative soit prise par la commune.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire assure que le message a été transmis. La décision finale sera issue de la concertation entre parents, enseignants et élus. Ces derniers se positionneront lors du prochain Conseil Municipal du 9 mars. M. le Maire ajoute que le compte rendu de la dernière Commission Enseignement a été établi afin que chacun puisse s'approprier le sujet.

Mme BOURHIM demande si une Commission Enseignement validera la décision.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'une réunion élargie sera organisée, à laquelle les représentants de parents seront invités.

Intervention de Mme LEJUEZ : Elle pensait que le Maire devait se positionner dès le 9 mars pour indiquer s'il souhaitait que les rythmes scolaires évoluent dès 2013 ou pas.

M. le Maire précise qu'il doit faire savoir s'il envisage *a priori* un lancement des nouveaux rythmes en 2014, et ce auprès du Département. Il respectera donc ce calendrier. Au final, le positionnement relèvera du Directeur départemental de l'Enseignement. M. le Maire ajoute que la commune a la possibilité d'indiquer *a posteriori* qu'elle ne souhaite pas déroger et qu'elle envisage d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires en 2013.

M. le Maire ajoute qu'il est prévu d'ajouter une ligne au budget, afin de prévoir un éventuel démarrage dès 2013. Ce positionnement fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle demande comment les autres communes se positionnent sur le sujet.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire explique qu'un tour de table a été effectué au sein du SAN : les quatre représentants des autres communes ont annoncé qu'elles souhaitaient commencer en 2014. La commune de Serris a indiqué qu'elle était prête à démarrer dès 2013, si la concertation locale était favorable.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle assure que beaucoup de parents d'élèves n'ont pas été associés.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire considère qu'il n'est pas possible d'organiser une réunion de synthèse avec de nombreux parents d'élèves. Il rappelle que l'avis des parents sera demandé au sein des Conseils d'écoles.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle indique qu'il suffirait de remettre des formulaires aux parents.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire souhaite revenir aux orientations budgétaires.

Intervention de M. GUEGUEN : Il reste sur le sujet des rythmes scolaires, soulignant que le thème est tellement important pour les enfants qu'il est sans doute nécessaire de travailler de façon commune, dans le cadre de l'intercommunalité. M. GUEGUEN demande qui pilote la démarche au sein de la commune de Serris.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'il est en charge du pilotage, accompagné de ses adjoints délégués, M. CHEVALIER, en charge du Projet éducatif local, l'élu à l'Enseignement Primaire et l'élu à l'Enfance et à la Restauration.

Intervention de M. GUEGUEN : Il ne pense pas que la concertation puisse reposer uniquement sur les parents d'élèves. Il serait intéressant de définir une méthodologie pour organiser la concertation (durée, nombre de réunions...). En l'état, l'impression est que la démarche ne sera pas globalisée et qu'une déperdition interviendra, ce qui serait regrettable. Les élus responsables sont suffisamment nombreux pour dynamiser la démarche et la rendre plus tolérante. Si l'évolution intervient en 2013, il ne reste plus que quelques mois pour travailler. M. GUEGUEN ajoute qu'au plan budgétaire, des embauches supplémentaires seront nécessaires. Des éléments doivent donc être fournis avant le prochain Conseil Municipal.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire explique que la possibilité de démarrer en 2013 est intégrée au plan financier.

Intervention de Mme LEJUEZ : Elle explique qu'il est répondu en mairie à certains parents que les rythmes scolaires évolueront dès 2013, alors que la concertation n'a pas encore eu lieu. Certains parents interpellent donc les élus.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire assure, une nouvelle fois, que la décision ne sera pas prise unilatéralement mais de façon collective, après écoute des uns et des autres.

Intervention de M. CHITRIT : Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire est l'antichambre du vote du budget. Il est regrettable que les trois sujets abordés en Commission des Finances – Agenda 21, Festival « La tête ailleurs, Rythmes scolaires – ne puissent pas être évoqués en séance du Conseil Municipal puisqu'aucune information n'est disponible sur le fond. Sur l'Agenda 21, un bilan a été demandé et il a été répondu que ce bilan serait fourni lors de la prochaine Commission des Finances, alors que ce sujet influe sur le budget qui devra être validé le 18 mars. Le raisonnement est le même pour le festival « La tête ailleurs » et les rythmes scolaires. M. CHITRIT souhaite que des éclairages soient apportés d'ici au vote du budget. Pour la poursuite de l'Agenda 21, pour des budgets de 100 000 à 120 000 euros, il est important de connaître le constat et les réalisations. Pour les rythmes scolaires, il est anticipé un budget éventuel de 30 000 euros mais sans visibilité de la répartition des dépenses.

M. CHITRIT ajoute que les orientations prévoient « *un renforcement de l'activité de prévention et de sécurité auprès des habitants* ». Il demande si des éclairages peuvent être apportés sur ce point.

A ce titre, cette nuit, entre 2 heures et 5 heures du matin, le parking privé de l'immeuble de M. CHITRIT a fait l'objet d'un désossage de sept véhicules. De plus, il apparaît que six ou sept parkings ont déjà été ainsi visités. Dans le même temps, 30 ou 35 cambriolages ont déjà eu lieu.

Réponse de M. le Maire : L'orientation évoquée concerne la police municipale.

Intervention de M. CHITRIT : Il rappelle que M. le Maire est le garant de la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de l'autorité suprême par le biais de la police municipale. Il souhaite donc connaître les orientations envisagées en matière de prévention et de sécurité.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire explique que l'objectif est que le personnel communal soit plus qualifié qu'il ne l'était auparavant, de façon à disposer d'une structuration plus forte de la police municipale. Sur le fond, il serait bon d'atteindre un ratio d'un gardien de police pour 1 000 habitants. Les effectifs seront prochainement de six personnes. L'année suivante, si le budget le permet, la création d'un poste supplémentaire sera proposée. M. le Maire ajoute qu'il sera sans doute conduit un jour à parler de vidéo-protection.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il demande quel sera le budget attribué aux jardins familiaux et se réjouit que ce projet ait été repris du programme municipal qu'il défendait.

M. le Maire rappelle que cette disposition faisait aussi partie de son programme. Il ajoute que les jardins familiaux seront situés sur la ZAC du Couternois, pas très loin de la brocante. Des études préalables à la réalisation seront conduites. L'enveloppe est de l'ordre de 70 000 euros pour commencer la mise en place. L'objectif est de disposer d'un projet global en fin d'année.

M. le Maire ajoute qu'il est aussi envisagé de mettre à disposition de l'Epicerie solidaire un terrain de la Ferme des Célestins, afin de cultiver des légumes sur la parcelle.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il s'interroge sur la création de la délégation sur le jumelage. Depuis le début de la mandature, il n'a jamais été question de jumelage au cours d'un Conseil Municipal.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond que l'année précédente, il a émis l'hypothèse que le voyage qui avait été organisé avec les jeunes au Maroc pouvait engendrer une forme de relation bilatérale. Manifestement, cette hypothèse ne se vérifie pas. Un travail doit être conduit sur ce point. Il n'existe aucun projet concret sur ce point.

Monsieur le Maire met fin au débat d'orientations budgétaires et a pris acte que le Conseil Municipal avait bien débattu.

III. Cession de la parcelle AH 24 avenue de Saria / OPAC de Meaux

Rapporteur : M. FABRIANO

M. FABRIANO annonce que Meaux Habitat, l'ex-OPAC de Meaux, se recentre sur ces fonciers immobiliers. L'Effort Rémois a racheté les propriétés immobilières de Meaux Habitat sur la commune de Serris.

Parallèlement, Meaux Habitat cède à l'euro symbolique en faveur de la ville de Serris, quelques parcelles d'usage commun, notamment un parking et un trottoir situés le long de l'immeuble où se trouve l'épicerie de Serris, avenue de Saria. M. FABRIANO indique qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Intervention de M. GUEGUEN : Il indique qu'à la vue du bâti de cette opération, Meaux Habitat devrait être tenu de faire des efforts en matière de ravalement.

Réponse de M. FABRIANO : Il se dit sensible à cette remarque. Toutefois, le dossier présenté ne porte pas sur un bâtiment. Ce point sera évoqué avec l'Effort Rémois par la suite.

VOTE :

- 26 POUR :

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir :

Mme OFFROY, Mme SERVIERES, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER, M. TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

IV. Modification des règles d'utilisation des services périscolaires

Rapporteur : M. LANÉRY

M. LANÉRY annonce que suite aux difficultés constatées à la rentrée et la déficience de la société en charge de la maintenance du logiciel Maélis, logiciel qui gère les inscriptions et la facturation des services périscolaires, sport et restauration de la commune, il a été mis en place en octobre une « nouvelle » procédure d’inscription à ces services. Cette procédure devait répondre à un impératif partagé par tous ici : accueillir en toute sécurité les enfants qui nous sont confiés. Pour ce faire, les parents doivent s’inscrire de date à date aux services qu’ils comptent fréquenter, et ce, tous les deux mois. Les données sont ensuite traitées et réparties entre les différents services concernés, avant que les factures ne soient établies.

Cette procédure a atteint son but initial : sécuriser les inscriptions et l’accueil des enfants. Elle a aussi trois inconvénients. Elle a engendré une masse de travail colossale, tous les deux mois, pour ressaisir intégralement les fiches d’inscription des 1 000 familles, sans compter les retards plus ou moins importants dans la transmission des fiches par certaines familles. Cette surcharge a été traitée par l’embauche temporaire de deux autres agents, d’abord pour trois mois, et éventuellement jusqu’à la fin juin.

Le second inconvénient est que cette procédure ne permet plus aucune souplesse dans l’utilisation des services par les familles, qui sont inscrites ou pas pour l’ensemble de la période. Hors justificatif réellement valable, le service sera facturé.

Le dernier inconvénient est que la procédure ne prend pas en compte les familles ne s’étant pas inscrites auprès des services mais fréquentant tout de même les établissements. Ce dernier point ne doit pas être négligé car il est celui qui engendre le plus de dysfonctionnement et de stress. En effet, le surnombre d’enfants dans les structures d’accueil est lié à ce genre de pratique. Les services ont établi une statistique des fréquentations des différents centres de loisirs en novembre et décembre. Il s’avère qu’en moyenne, plus de 3 % des familles ne s’inscrivent pas et fréquentent tout de même les structures municipales. Cette moyenne cache des écarts importants entre les groupes scolaires observés : 1,25 % des familles pour le groupe scolaire Henri Matisse, et 6 % pour le groupe Robert Doisneau.

Aussi, pour gérer au mieux le restant de l’année 2013, et dans l’optique d’une refonte complète du service à la famille, il est proposé de modifier les règles d’inscription aux activités périscolaires et restauration, avec comme objectifs la sécurité de l’accueil, une souplesse dans l’annulation des services pour les familles, des règles plus strictes applicables et opposables pour que chacun se responsabilise et prenne en compte le cadre administratif de l’accueil de l’enfance à Serris. Deux principes importants seront institués : la facturation des services commandés mais non consommés sans motif réel et sérieux, une facturation majorée de 25 % des services consommés sans inscription préalable.

Intervention de Mme LEJUEZ : Elle indique avoir été fortement surprise lorsqu’elle a reçu cette note. En effet, une Commission élargie exceptionnelle a été organisée sur ce point et il avait été décidé par six élus sur sept de retirer le point numéro 4 des nouveaux principes. Mme LEJUEZ ajoute qu’il avait été assuré que le montant de la majoration n’était pas encore fixé et qu’il pourrait en être discuté par la suite. Pour sa part, elle souhaitait que les gens puissent s’imprégner de ce nouveau règlement, au moins jusqu’en juin, avant de mettre en place une majoration éventuellement au mois de septembre. Au final, il est proposé une majoration de 25 % applicable dès le 13 mai, ce qui est vraiment étonnant.

Réponse de M. LANÉRY : Il confirme les propos rapportés et ajoute qu’au dernier paragraphe de la délibération, il est indiqué que la Commission a émis un avis favorable, en

dehors du point numéro 4. Pour autant, il est de la responsabilité du Bureau Municipal de proposer un point supplémentaire, qu'il ait été validé ou non par la Commission.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il affirme que tous les membres de la Commission étaient d'accord pour que la question de la majoration tarifaire soit examinée lors d'un autre Conseil Municipal.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle se demande à quoi sert la Commission.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'elle sert à donner un avis.

Intervention de Mme AUDRAIN : Elle explique que la Commission sert à donner un avis, à discuter, à débattre sur un sujet important. Ensuite, le Bureau Municipal fixe l'ordre du jour et le Conseil Municipal décide. Sur la question de la majoration, les opinions étaient différentes et Mme AUDRAIN elle-même n'était pas favorable à une application trop rapide. Mme AUDRAIN rappelle qu'une Commission ne prend pas de décision mais remet un avis.

Intervention de M. CHITRIT : Il souligne que, lors de son excellente présentation, M. LANÉRY a évoqué la sécurité de l'accueil des enfants, la souplesse mais aussi la défaillance constatée de Maëlis. Cette défaillance se traduit par le fait que certaines familles bénéficient des services mais ne payent pas, alors que d'autres ne reçoivent pas de facture mais bénéficient également des services. La situation est kafkaïenne et il se pose la question de la place de l'enfant et de sa sécurité. M. LANÉRY a expliqué qu'il a été nécessaire d'embaucher des renforts pour assurer le service et les inscriptions. La Ville est donc en défaillance et M. CHITRIT demande aux parents de bien vouloir accepter un règlement qui, dans des objectifs principaux, peut satisfaire l'ensemble des consommateurs des services et les élus. Pour autant, ce règlement conduit la Ville à faire assumer sa défaillance à régler les problèmes dus au progiciel « Maëlis » par une majoration de 25 % les frais payés par les citoyens. Ces derniers sont victimes d'une double peine : non seulement le système ne fonctionne pas mais en plus ils doivent payer davantage.

M. CHITRIT constate qu'il est prévu que la majoration de 25 % soit appliquée en l'absence d'inscription préalable. Or, qui peut assurer que l'inscription préalable fonctionne correctement ? Il est normal de mettre en place un règlement mais il est nécessaire de laisser au citoyen le temps utile pour se l'approprier. Il sera toujours temps de sanctionner à partir du mois de septembre. M. CHITRIT fait observer que les orientations budgétaires ne prévoient pas le remplacement de Maëlis dans l'immédiat. Il est inadmissible que les citoyens aient à payer pour des erreurs dont la Ville est responsable.

Intervention de M. GUEGUEN : Il explique qu'en Commission, tout le monde a pu constater les problèmes liés à Maëlis. Pour autant, il a été indiqué également que, tant que le fonctionnement du logiciel de la commune ne donnait pas satisfaction, il n'était pas possible de sanctionner. La sanction ne donc pas être appliquée immédiatement mais dans un deuxième temps, si c'est nécessaire. Au-delà, rien ne prouve qu'il soit possible de faire fonctionner le système Maëlis correctement au mois de septembre.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle confirme que le nouveau logiciel n'est toujours pas mis en place. La décision est donc choquante. Tous les éléments n'ont pas été fournis.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il invite chacun à prendre connaissance du compte rendu de la Commission élargie : il est bien indiqué que l'objectif est que le fonctionnement du système soit irréprochable. Aujourd'hui, il est proposé une majoration de 25 %, dont aucune justification n'est fournie. Ce montant n'a pas été discuté lors de la Commission. Les élus ne disposent pas de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Intervention de Mme BOURHIM : Elle rappelle que les élus prennent sur leur temps pour participer aux Commissions et déplore qu'il ne soit pas tenu compte des discussions qui s'y déroulent.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il demande pourquoi une majoration de 25 % est proposée.

Réponse de M. LANÉRY : Il confirme que, lors de la Commission, la question a été posée de l'application d'une majoration ou du tarif correspondant au quotient familial le plus élevé. Les membres de la Commission étaient plutôt d'accord pour l'application d'une majoration. M. LANÉRY ajoute qu'il est vrai que le taux de cette majoration n'a pas été discuté. Il a été demandé à M. LEGASA, Directeur Général des Services d'étudier la question, sachant qu'au plan légal, la majoration ne doit pas dépasser le coût réel de la prestation pour la commune. Lors du Bureau Municipal, constitué du Maire, de ses adjoints et des élus ayant délégation, les participants se sont déclarés plutôt favorables à une majoration de 25 %. C'est la raison pour laquelle ce taux est proposé.

Intervention de M. OUEDRAOGO : Il constate que certains élus ont droit aux chiffres et d'autres pas. Il rappelle que, lors de la Commission, il a été indiqué que la question de la majoration serait évoquée ultérieurement. Au final, les décisions sont prises sur la base de chiffres dont les élus ne disposent pas.

Réponse de M. LANÉRY : Il assure que la décision est prise sur la base des demandes effectuées par la Commission.

M. le Maire propose de passer au vote.

M. le Maire propose de voter sur les trois premiers points de la délibération qui n'ont fait l'objet d'aucune critique :

- une inscription calendaire obligatoire pour toute l'année scolaire ;
- une annulation possible au plus tard le mercredi de la semaine n, pour la semaine n+1 ;
- la facturation en cas d'absence injustifiée.

VOTE :

- 26 POUR :

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir :

Mme OFFROY, Mme SERVIERES, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER, M. TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Intervention de M. le Maire sur le point n°4 : Il constate que le quatrième point fait l'objet d'un débat important. Le point n°4 est reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

V. Autorisation à signer l'avenant n°2 au lot 3 du marché AO 2010-14, relatif aux contrats d'assurance de la commune

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique que les contrats d'assurance de la commune ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Ce marché a été réparti en plusieurs lots. L'avenant concerne le contrat « Flotte automobile », c'est-à-dire le lot 3. La cotisation annuelle étant payée en janvier, le contrat « Flotte automobile » est fait de telle sorte que les véhicules achetés, ou remplacés, durant l'année font l'objet d'un avenant au début de l'année suivante. C'est pourquoi cet avenant concerne la régularisation des quatre véhicules achetés en 2012 pour un montant de 1 708,73 euros. Pour information, la cotisation 2012 s'élevait à 13 608 euros.

En réponse aux précisions demandées à la Commission, il convient de signaler que ces acquisitions concernent deux exercices :

- budget 2011 (reporté en 2012) : remplacement d'un camion pour les Services Techniques, suite à un vol et un véhicule pour le département de l'Action Educative ;
- budget 2012 : remplacement d'un véhicule de fonction pour le DGS et un véhicule à boîte automatique pour le Service Social.

Au final, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au MAPA relatif au contrat d'assurance de la flotte automobile.

VOTE : - 20 POUR

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir :

Mme OFFROY, Mme SERVIERES, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir :

M. TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés ayant votés.

VI. Avis sur la demande de dérogation au repos dominical de certains personnels de la SEGECE

Rapporteur : M. le Maire

VI. Avis sur la demande de dérogation au repos dominical de certains personnels de la SEGECE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de tenir compte de l'ouverture du centre commercial le dimanche cinq fois par an. Sur ce point, il est nécessaire d'exprimer un avis sur la demande de dérogation, qui concerne l'encadrement.

Intervention de M. CHITRIT : Il rappelle que cette délibération sur la dérogation au repos dominical pour le personnel encadrant est récurrente. Sur ce point, il avait sollicité une négociation avec la SEGECE, propriétaire, sur la problématique des caddies et de la gestion des flux. En Commission Urbanisme, Mme OFFROY a annoncé que des discussions étaient en cours. Toutefois, aucune amélioration n'est constatée. M. CHITRIT votera contre la résolution car il considère que, puisque la SEGECE ne fait pas d'effort, il n'y a pas de raison pour que la collectivité en fasse également pour autoriser le personnel encadrant à travailler le dimanche. M. CHITRIT ne souhaite pas contrarier ceux qui souhaitent travailler mais cet élément de négociation n'a toujours pas été abordé. De fait, au quotidien, la SEGECE ne fait pas son travail au niveau des caddies ou des flux de circulation.

Intervention de M. TSARAMANANA : Il annonce qu'Auchan a cessé de distribué des jetons pour les caddies, ce qui responsabilise les gens qui sont obligés d'utiliser une pièce d'un euro.

M. le Maire propose de passer au vote.

Intervention de M. YAHOUEDEOU : Il explique que le ramasseur de caddies a fait embaucher des renforts et que l'on peut être satisfait du travail effectué.

VOTE : - 23 POUR

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. TSARAMANANA, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir :

Mme OFFROY, Mme SERVIERES, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER, M. TRAORE

- 3 CONTRE

M. CHITRIT, M. ZEMANEK, Mme LEJUEZ

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

VII. Décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

Intervention de M. ZEMANEK : Il s'interroge sur la mention « Annulation partielle de dettes – Corrections de facturation ».

Réponse de M. le Maire : C'est une annulation de facturation pour tenir compte de la dégradation de la situation financière d'une personne, par exemple lorsque cette dernière perd son emploi.

Intervention de M. ZEMANEK : Il s'interroge également sur la dernière décision : « Location et maintenance de trois panneaux graphiques monochromes d'information auprès de « Centaure systems » dans le cadre du MAPA 2012-12 », pour 56 152,21 euros.

Réponse de M. BALLUET : Il s'agit des tableaux d'affichage numériques. Dans ce domaine, il est plus rentable d'avoir recours à la location, en l'occurrence pour cinq ans.

Intervention de M. le Maire : Il demande quelle est la localisation de ces trois panneaux.

Réponse de M. BALLUET : Il explique qu'à ce jour, il est prévu que les panneaux soient installés à la sortie du centre commercial, au centre bourg et à l'Hôtel de Ville.

M. le Maire répond que les panneaux seront installés là où les passages sont nombreux. Pour autant, il est possible que des évolutions interviennent et que les lieux définitifs soient différents.

Intervention de M. ZEMANEK : Il souhaite qu'une information soit effectuée en Commission Finances. En effet, le montant n'est pas négligeable.

M. le Maire constate que tous les points de l'ordre du jour ont été abordés. Une question avait été posée M. OUEDRAOGO sur le bilan des sinistres. Le document peut être distribué sous format papier et sera diffusé le lendemain par mail.

M. le Maire propose de clore les débats.

Questions diverses

Aucune question diverse proposée.

**La séance est levée à
23h34, le 11 février 2013
par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.**

